



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Douzième session

Rome, 18-20 janvier 2023

ÉLABORATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. INTRODUCTION.....	1-5
II. PORTÉE ET CONTENU DU TROISIÈME RAPPORT PROPOSÉS	6-10
III. CALENDRIER DE L'ÉLABORATION DU TROISIÈME RAPPORT	11-13
IV. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RAPPORT	14-19
V. RESSOURCES NÉCESSAIRES	20-22
VI. SUITE QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER.....	23-24

I. INTRODUCTION

1. En 2007, la FAO publiait pour la première fois *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹ (le premier rapport). En novembre 2007, à sa 34^e session, la Conférence de la FAO a réservé un accueil favorable à ce rapport, qui était la première évaluation exhaustive de l'état des ressources zoogénétiques au niveau mondial².
2. En avril 2013, à sa 14^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») a demandé à la FAO d'élaborer le deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (le deuxième rapport), en se concentrant sur les changements intervenus depuis l'élaboration du premier rapport³. La FAO a présenté le projet de deuxième rapport⁴ à la 15^e session ordinaire de la Commission, laquelle a accueilli avec satisfaction le projet de rapport, qu'elle a qualifié de document complet, actuel et de grande qualité⁵. Le deuxième rapport sous sa forme définitive a été publié en 2015⁶.
3. Le Plan stratégique 2019-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture prévoit actuellement la présentation du troisième rapport sur l'état des ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (le troisième rapport) à la 20^e session ordinaire de la Commission, en 2025⁷. Cependant, il est proposé de reporter la présentation du troisième rapport à la 21^e session ordinaire de la Commission⁸.
4. Il est proposé que, comme le deuxième rapport, le troisième fournisse des informations actualisées relativement au rapport précédent et serve ainsi de base à un examen et une éventuelle mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial)⁹. L'élaboration du troisième rapport doit également contribuer à améliorer les capacités techniques des pays et des parties prenantes pertinentes participant au processus de communication d'informations piloté par les pays.
5. Le présent document propose la portée et le contenu du troisième rapport, de même qu'un calendrier et un processus relatifs à l'élaboration de ce dernier, et recense les ressources nécessaires.

II. PORTÉE ET CONTENU DU TROISIÈME RAPPORT PROPOSÉS

6. Comme les rapports précédents, le troisième rapport devra se fonder sur: les rapports des pays, des points focaux régionaux et des réseaux, ainsi que des organisations internationales; les données sur les populations de races à l'échelle nationale soumises via le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS); et les contributions des experts internationaux en gestion des ressources zoogénétiques. Le processus de collecte d'informations aux fins de l'élaboration du troisième rapport devra être aussi efficace que possible et réduire au minimum les obligations en matière de communication d'informations incombant aux pays. Il devrait se concentrer sur les changements intervenus depuis l'élaboration du deuxième rapport et recenser les lacunes et les besoins qui requièrent une attention particulière, notamment lors de l'examen et de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

¹ <https://www.fao.org/3/a1250f/a1250f.pdf>.

² C 2007/REP, paragraphe 147 (résolution 12/2007).

³ CGRFA-14/13/Report, paragraphe 71.

⁴ CGRFA-15/15/Inf.17.1; CGRFA-15/15/Inf.17.2; CGRFA-15/15/Inf.17.3.

⁵ CGRFA-15/15/Report, paragraphe 38.

⁶ <https://www.fao.org/3/i4787e/i4787e.pdf> (en anglais).

⁷ CGRFA-17/19/Report, appendice F.

⁸ CGRFA/WG-AnGR-12/23/10, annexe 1.

⁹ <https://www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf>.

7. Il est proposé de conserver, en principe, la structure générale des premier et deuxième rapports, le troisième rapport se concentrant sur les domaines qui requièrent une attention particulière et mettant en relief les questions émergentes. Cette nouvelle orientation requerra des modifications prudentes. Le tableau 1 présente un projet de structure provisoire du troisième rapport. Dans ce rapport, certains aspects pourraient, par exemple, être traités dans des parties ou sections différentes de celles où ils étaient abordés dans les rapports précédents. En particulier, les évolutions du secteur de l'élevage, qui faisaient l'objet d'une partie distincte dans le deuxième rapport, pourraient être traitées en tant que facteurs de changement de l'état de la diversité des animaux d'élevage dans la partie 1 du troisième rapport. La discussion concernant l'état actuel des connaissances, à laquelle est consacrée une partie entière du deuxième rapport, pourrait être intégrée dans la partie 2 du troisième rapport et ne porter que sur les faits les plus récents. Le troisième rapport inclurait un résumé et une évaluation des données sur les populations de races contribuant aux rapports biennaux de la FAO sur l'état et l'évolution des ressources zoogénétiques, exposerait les changements intervenus depuis 2015 dans la capacité des pays à gérer leurs ressources zoogénétiques et dans les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et décrirait les gains importants en connaissances scientifiques depuis 2015.

Tableau 1: Projet de structure provisoire du troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

Partie 1. L'état de la diversité des animaux d'élevage

- État et évolutions des ressources zoogénétiques
- Facteurs de changement dans le secteur de l'élevage et incidences sur les ressources zoogénétiques
- État de la science et de la technologie
- Conclusions

Partie 2. L'état des capacités en matière de gestion des ressources zoogénétiques

- Institutions et parties prenantes
- Caractérisation, recensement et suivi
- Programme de sélection
- Programmes de conservation
- Cadres juridiques et politiques
- Conclusions

Partie 3. Thèmes particuliers relatifs à la gestion des ressources zoogénétiques (provisoire)

- Rôles des ressources zoogénétiques dans l'adaptation et la résilience face au changement climatique
- Mise en place et déploiement à grande échelle de programmes de sélection dans des environnements difficiles

Partie 4. Besoins et difficultés en matière de gestion des ressources zoogénétiques

- Caractérisation et suivi
- Utilisation durable et mise en valeur
- Conservation
- Politiques, institutions et renforcement des capacités
- Conclusions

8. Il est proposé que la FAO entreprenne, sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires nécessaires (financières ou en nature), l'élaboration d'études sur des «thèmes particuliers» concernant des questions nouvelles et émergentes ainsi que des questions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial qui requièrent une attention particulière et immédiate. Ces

études seraient semblables aux «études thématiques» entreprises dans le cadre de l'élaboration des premier et deuxième rapports, mais leurs résultats seraient directement intégrés dans le troisième rapport, au lieu de faire l'objet de publications distinctes.

9. La FAO a déjà entrepris un processus inclusif avec les pays pour recenser les thèmes présentant un intérêt particulier. En mai 2022, le secrétariat du Groupe de travail a recensé six thèmes¹⁰ importants pour la gestion actuelle et future des ressources zoogénétiques et les a communiqués au Bureau du Groupe de travail. Les membres du Bureau ont consulté les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques dans leurs régions respectives pour classer les thèmes et/ou en proposer d'autres. En juin 2022, les membres du Bureau ont examiné les thèmes et établi un ordre de priorité.

10. Deux thèmes semblent présenter un intérêt particulier: i) les rôles des ressources zoogénétiques dans la résilience face au changement climatique; et ii) la mise en place et le déploiement à grande échelle de programmes de sélection dans des environnements difficiles. Le rang de priorité élevé de ce dernier thème atteste la réponse de la Commission au deuxième rapport¹¹ et prélude à l'adoption ultérieure par la Conférence de la FAO, à sa 40^e session, de la résolution 3/2017, intitulée *La communauté internationale réaffirme son engagement en faveur du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*¹².

III. CALENDRIER DE L'ÉLABORATION DU TROISIÈME RAPPORT

11. Le Plan stratégique (2019-2027) de la Commission prévoit actuellement la présentation du troisième rapport à la 20^e session ordinaire de la Commission, en 2025¹³. Cependant, la pandémie de covid-19 a entraîné des changements dans le programme des sessions de la Commission, réduisant le temps imparti pour achever le troisième rapport. Ainsi, les 18^e et 19^e sessions ordinaires ont été reportées et se tiendront après la Conférence de la FAO, qui a lieu tous les deux ans. La 20^e session ordinaire, en revanche, devrait se tenir avant la Conférence de la FAO, en mai 2025. Ces ajustements réduisent le temps disponible entre les 19^e et 20^e sessions pour l'achèvement du troisième rapport.

12. Compte tenu de la tenue rapprochée des prochaines sessions de la Commission, le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander à la Commission que le troisième rapport soit présenté à la 21^e session ordinaire de la Commission, plutôt qu'à la 20^e. On trouvera à la figure 1 un projet de calendrier provisoire de l'élaboration du troisième rapport, lequel prévoit la présentation de ce dernier à la 21^e session ordinaire de la Commission.

13. Le fait de reporter d'une session la présentation du troisième rapport permettrait aux membres de la Commission et à la FAO d'étaler le travail, ce qui laisserait plus de temps pour la communication d'informations par les pays ainsi que pour l'élaboration et l'examen du rapport. Cela permettrait aussi au Groupe de travail de se pencher sur l'élaboration du troisième rapport à ses 13^e et 14^e sessions. Le Groupe de travail pourrait, en particulier, examiner à sa prochaine session le prochain rapport de synthèse, qui doit être établi pour la 20^e session de la Commission, et envisager de rendre compte des principaux résultats et conclusions dans le troisième rapport. Dans l'hypothèse où les ressources disponibles permettent leur élaboration, il est possible qu'une ou plusieurs des études portant sur des thèmes relatifs à la gestion des ressources zoogénétiques soient suffisamment abouties avant la prochaine session du Groupe de travail, pour y être examinées.

¹⁰ i) édition du génome des animaux d'élevage; ii) technologies de phénotypage «intelligentes»; iii) suivi de la diversité génétique des abeilles; iv) mise en place et déploiement à grande échelle de programmes de sélection dans les régions en développement; v) mesures génomiques de la variation génétique et avenir du concept de race; et vi) gestion des ressources zoogénétiques adaptée à l'évolution du climat.

¹¹ CGRFA-16/17/Report Rev.1, paragraphe 50.

¹² C 2017/REP, paragraphe 54.

¹³ CGRFA-17/19/Report, appendice F.

IV. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU RAPPORT

14. Le contenu du troisième rapport proviendra de trois types de sources: i) les données du DAD-IS, qui éclaireront le processus pour ce qui est de l'état de la diversité des animaux d'élevage; ii) les rapports des pays, des réseaux régionaux et des organisations internationales, qui fourniront des informations sur l'état des capacités de gestion des ressources zoogénétiques; et iii) les experts internationaux, qui contribueront à l'analyse de l'état actuel des connaissances et se pencheront sur les thèmes particuliers. Les informations sur les facteurs de changement ainsi que sur les besoins et les difficultés proviendront des experts internationaux et des rapports de pays.

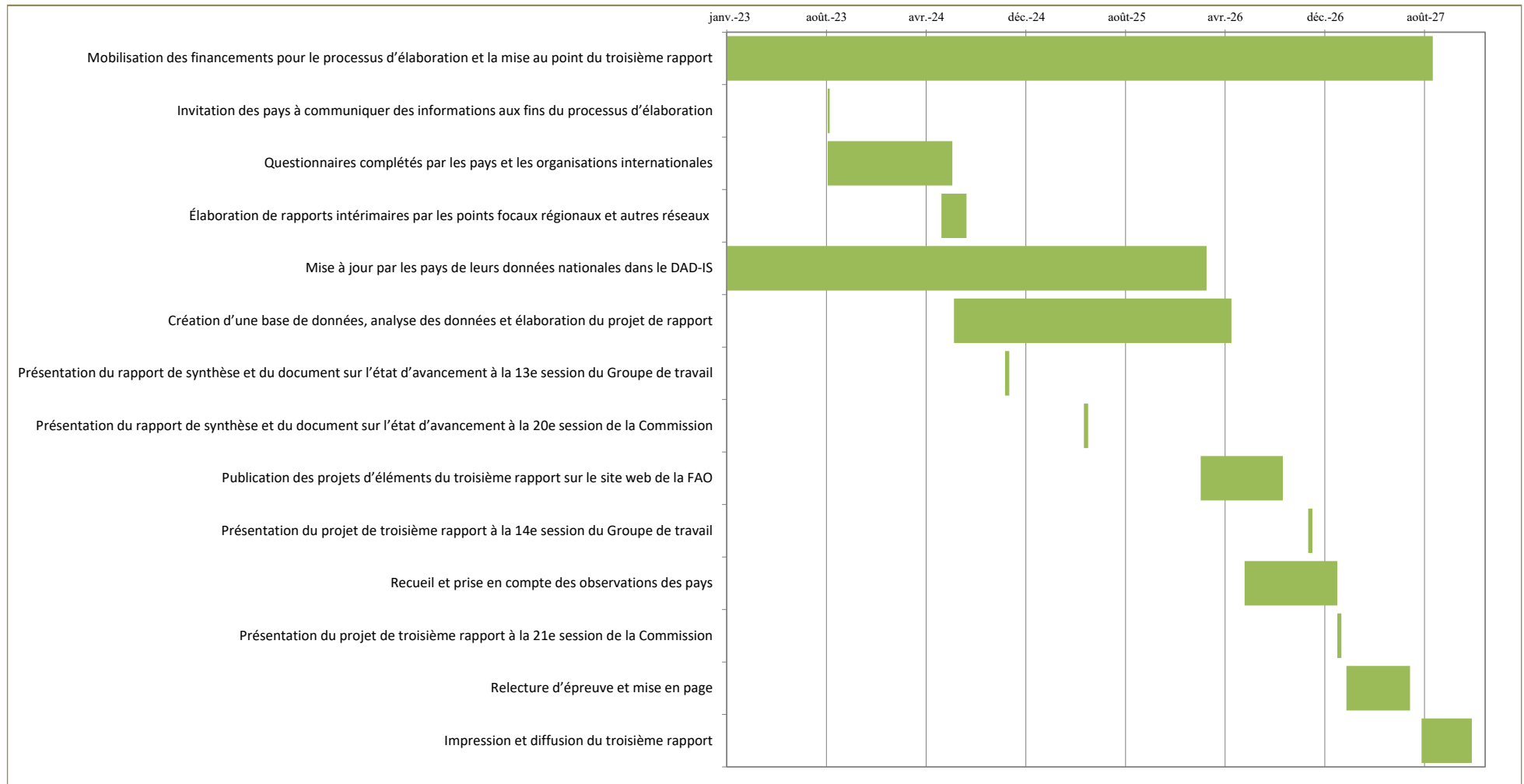


Figure 1. Projet de calendrier provisoire de l'élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde

15. On tiendra compte, dans l'élaboration du troisième rapport, du fait que les exigences concernant l'établissement de rapports doivent rester supportables. La FAO ne demandera pas aux pays de fournir des données qu'ils lui fournissent, ou lui ont déjà fournies, dans le cadre d'autres processus d'établissement de rapports. Il est plus simple pour les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques de répondre à un questionnaire que d'élaborer un rapport descriptif complet. Un rapport descriptif complet avait été demandé pour l'élaboration du premier rapport. Il sera demandé aux pays de communiquer une quantité restreinte d'informations au moyen d'un questionnaire électronique. Le questionnaire, tel que reproduit dans le document intitulé *Draft country report – Supporting the preparation of The Third Report on the State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture*¹⁴ (projet de rapport de pays – appuyer l'élaboration du troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde), a été établi sur la base du questionnaire ayant servi à l'élaboration du deuxième rapport¹⁵. Cependant, des questions ont été ajoutées et d'autres ont été supprimées.

16. Le troisième rapport sera également fondé sur les informations concernant les ressources zoogénétiques et le changement climatique, recueillies au moyen du questionnaire sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le changement climatique, élaboré à la demande de la Commission¹⁶. Ce questionnaire figure dans le document intitulé *Climate change and genetic resources for food and agriculture*¹⁷ (changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

17. Les informations, et la manière dont elles seront fournies, permettront à la FAO de gérer, d'analyser et de présenter les données de manière efficace sur le plan des ressources et du temps. Le format électronique du questionnaire permet le téléchargement automatique des informations dans une base de données, ce qui facilite la gestion et l'analyse des données. Les questionnaires précédents étant en grande partie réutilisés, le besoin de renforcer les capacités en matière de communication d'informations sera réduit, car de nombreux pays auront gardé une mémoire institutionnelle des informations précédemment communiquées; toutefois, un renforcement des capacités sera proposé. Enfin, d'un point de vue statistique, la répétition de questions dans les questionnaires se rapportant aux deuxième et troisième rapports et au rapport de synthèse rendra plus fiable la comparaison des réponses d'un pays entre les différents cycles de communication d'informations aux fins de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre au niveau national du Plan d'action mondial.

18. Les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques et les comités consultatifs nationaux¹⁸ seront chargés de la collecte des données au niveau national et de leur communication à la FAO. Par conséquent, avant le début du processus, la FAO invitera les Membres de la Commission à confirmer le nom du coordonnateur national ou à en désigner un nouveau. Les pays seront également encouragés à désigner un coordonnateur national suppléant qui prêtera assistance dans le processus. Les pays devraient consulter les parties prenantes pertinentes et les associer à l'élaboration de leurs rapports. La FAO facilitera le processus en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités. Il est proposé d'utiliser le Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) pour la communication ordinaire avec les parties prenantes concernant le processus de communication d'informations ainsi que pour encourager l'échange d'informations entre les pays et les régions.

19. Comme le montre la figure 1, le processus d'élaboration du rapport proposé donne aux Membres de la Commission plusieurs occasions d'examiner les données et informations de référence ainsi que le projet de troisième rapport. Dans un premier temps, un rapport de synthèse, qui servira à élaborer la section consacrée à l'état des capacités de gestion des ressources zoogénétiques, sera

¹⁴ CGRFA/WG-AnGR-12/23/5/Inf.1.

¹⁵ <https://www.fao.org/3/i4787e/i4787e01.htm>.

¹⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 19.

¹⁷ CGRFA/WG-AnGR-12/23/7.

¹⁸ <https://www.fao.org/3/ba0054f/BA0054F.pdf>, page 91.

présenté à la 13^e session du Groupe de travail et à la 20^e session ordinaire de la Commission. La FAO prévoit de commencer en février 2026 à publier sur son site web des projets d'éléments du troisième rapport, aux fins de leur examen. Enfin, les projets de versions du troisième rapport complet seront mis à la disposition du Groupe de travail, à sa 14^e session, aux fins de leur examen, ce qui permettra de présenter une version quasi définitive à la 21^e session ordinaire de la Commission.

V. RESSOURCES NÉCESSAIRES

20. Des ressources financières et humaines appropriées sont nécessaires à l'élaboration du troisième rapport. Il est proposé que les coûts soient partiellement couverts par des fonds provenant du budget du Programme ordinaire de la FAO et des fonds extrabudgétaires, comme indiqué dans le tableau 1. Les principaux domaines à financer comprennent les suivants:

- désignation d'un coordonnateur qui supervisera le processus, comme il est décrit dans le présent document, et veillera à maintenir une communication constante, dans les deux sens, avec les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques et les parties prenantes;
- constitution d'une équipe spéciale au sein de la FAO qui contribuera à l'élaboration des questionnaires, au recueil et à l'analyse des données et informations, à la présentation des résultats, à l'élaboration des projets de chapitres et des versions définitives des chapitres du troisième rapport, et à la coordination des études portant sur des thèmes particuliers;
- élaboration des études sur des sujets particuliers.

21. Le Programme ordinaire de la FAO couvrira environ deux-tiers des ressources nécessaires, notamment celles relatives au personnel, comme suit: 1 poste de chef (Sous-Division de la production et des ressources génétiques animales) pour une période de 2 mois, 3 postes de spécialiste de la production animale pour une période de 24 mois, et du personnel d'appui pour une période de 7 mois. Sept cent mille USD sont nécessaires pour la mise en œuvre immédiate du processus d'élaboration, notamment le recrutement de personnel supplémentaire.

22. On trouvera dans le tableau 1 une estimation du coût des tâches nécessaires à l'élaboration et à la publication du troisième rapport.

Tableau 1. Activités de base et budget proposés pour l'établissement du processus d'élaboration, l'élaboration et la publication du troisième rapport – Janvier 2023 à décembre 2027¹⁹ (montant en milliers d'USD)

	Programme ordinaire ²⁰	Ressources extrabudgétaires	Total
Mobilisation de fonds et prévision de l'ensemble du processus	64	0	64
Renforcement des capacités, établissement de rapports et communication	45	27	72
Analyse des données	55	6	61
Mise à jour des sections concernant «l'état de la diversité des animaux d'élevage»	58	31	89

¹⁹ Dans l'hypothèse où la 21^e session ordinaire de la Commission aurait lieu en mai 2027.

²⁰ Montant estimatif des contributions au titre du Programme ordinaire allouées au processus d'élaboration et à la mise au point du troisième rapport, couvrant principalement les traitements du personnel du cadre organique et des services généraux.

	Programme ordinaire ²⁰	Ressources extrabudgétaires	Total
Mise à jour des sections concernant «l'état des capacités»	58	31	89
Élaboration et publication du projet de troisième rapport	32	52	84
Élaboration du troisième rapport pour présentation au Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	24	13	37
Élaboration du troisième rapport pour présentation à la Commission	16	13	29
Publication du troisième rapport, et de sa version abrégée dans les langues officielles de la FAO	34	0	34
Sortie officielle du troisième rapport (stratégie de communication)	36	0	36
Élaboration d'études sur des thèmes particuliers (en fonction des fonds disponibles)	29	76	105
Total	451	249	700

VI. SUITE QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

23. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la structure, le processus, le questionnaire et le calendrier proposés pour l'élaboration du troisième rapport.
24. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission:
- examine et révise la structure, le processus, le questionnaire et le calendrier proposés pour l'élaboration du troisième rapport, compte tenu des commentaires et des recommandations du Groupe de travail;
 - encourage les pays à commencer à recueillir des informations et des données en vue de l'établissement des questionnaires relatifs au rapport de pays;
 - demande à la FAO d'inviter, d'ici le 1^{er} septembre 2023, les Membres à compléter le questionnaire;
 - demande aux pays de retourner leurs questionnaires complétés en vue de l'élaboration du troisième rapport d'ici le 30 juin 2024;
 - demande à la FAO d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources zoogénétiques et les organisations internationales pertinentes à contribuer à l'élaboration du troisième rapport.
 - exhorte tous les Membres de la FAO et les organisations internationales à appuyer le Plan d'action mondial et à contribuer à sa mise en œuvre, et à communiquer en temps voulu les informations pertinentes nécessaires à l'élaboration du troisième rapport;
 - appelle tous les Membres de la FAO et les mécanismes, fonds et organes internationaux pertinents à accorder immédiatement la priorité et l'attention qu'il convient à l'attribution effective de ressources prévisibles et convenues pour l'élaboration du troisième rapport.